

"Aren de Nou en Alan !" " Rien de nouveau à Alan ! "



Monsieur le Maire: "Vous êtes un menteur !"

Lors du dernier Conseil municipal d'Alan, il a été dit au Maire: " Tu mens aux habitants d'Alan !"

Oui, Monsieur le Maire, vous êtes un menteur, depuis longtemps et nous allons démontrer plusieurs flagrants délits de mensonges !

Tout d'abord en tant que Président de la CCTA, vous avez diffusé en septembre dernier, sur l'ensemble du territoire de l'ancien Canton d'Aurignac, un document, que tout le monde a pu lire, intitulé :

Communauté des communes : la vérité,

dans lequel vous affirmiez que le déficit de la collectivité que vous présidiez était de : **665 887,00 €**. (voir ci-dessous)

Nous savons aujourd'hui qu'il était plus proche de 2 000 000,00 €, puisqu'après une surimposition qui a produit 550 000,00 € en 2015, le projet de budget de 2016 accusait encore un déficit de plus de 835 000,00 € malgré une nouvelle surimposition de 550 000,00 €. (550 000,00 € + 550 000,00 € + 835 000,00 € = **1 935 000,00 €**)

Letrina ouverte aux citoyens des Terres d'Aurignac

Communauté de Communes : la vérité

Madame, Monsieur,

Face aux fausses allégations régulièrement citées dans la presse et dans la rue, des élus de la Communauté de Communes des Terres d'Aurignac veulent rétablir certaines vérités.

Comment est-on arrivé à une augmentation de 45% du taux des impôts intercommunaux ?

Accusant le Président de mauvaise gestion, une majorité de conseillers communautaires a rejeté le compte administratif 2014.

Depuis, la chambre régionale des comptes a validé le compte administratif 2014 présenté par le Président de la CCTA.

Persistant dans cette démarche d'opposition systématique, ces mêmes élus ont également rejeté le budget primitif 2015 qui proposait une hausse de 16% du taux des impôts intercommunaux, dessaisissant ainsi l'Assemblée de son pouvoir budgétaire et prenant le risque prévisible d'exposer la population à une forte augmentation des impôts. Ce budget présentait un déficit global de 665 887€ qui pouvait être couvert sur plusieurs exercices.

Attention : L'augmentation des taux de 45% ne porte que sur la part intercommunale de votre feuille d'impôts locaux. Les autres taxes étant fixés soit par la commune, soit par le Département, ils ne sont pas concernés par cette hausse.

De fait, la chambre régionale des comptes a établi un budget imposant une augmentation de 45% du taux des impôts intercommunaux, tout en restant en déficit de 654 686€ ; budget rendu exécutoire par le préfet le 28 juillet 2015.

Loin de l'agitation polémique qui nous a conduits à cette situation, le président et quelques vice-présidents, dans le seul intérêt du bien commun, travaillent d'arrache-pied, aujourd'hui pour les prochaines années, à l'abaissement de ces taxes imposés. Des solutions existent.

Reproduction du document distribué en 2015

En tant que Maire d'Alan, le mensonge est permanent et nous ne citerons que quelques exemples.

Vous avez dû « revoir » le budget primitif 2016 que vous nous avez présenté dans le dernier bulletin municipal, à la demande de la préfecture, en raison « d'une erreur grossière », de... 28 429,00 €... [Excusez du peu !].

Vous aviez en effet évalué le remboursement de TVA comme si la commune avait réalisé 200 000 € de travaux qui, bien évidemment, ne l'ont pas été.

Lors du dernier conseil municipal, le 9 juin, vous avez donc été contraint de baisser le montant des investissements prévus et surtout de supprimer les indemnités des élus à compter du mois de juin soit 6 606,00 € d'économie, après intervention des services de l'état.

Objet: Vote de crédits supplémentaires - alan - DE_2016_013

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2016, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
023 (042)	Virement à la section d'investissement	13351.00	
6531	Indemnités	-6606.00	
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	-109.00	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	-1500.00	
60621	Combustibles	-967.00	
70323	Redev. occupat' domaine public communal		1000.00
6419	Remboursements rémunérations personnel		2000.00
7788	Produits exceptionnels divers		1169.00
TOTAL :		4169.00	4169.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2188	Autres immobilisations corporelles	1170.00	
21561	Matériel roulant	-1610.00	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		13351.00
10222	FCTVA		-28429.00
TOTAL :		-15070.00	-15078.00
TOTAL :		-10909.00	-10909.00

Copie de la délibération de la décision modificative

Monsieur le Maire : Quand vous dites que vous allez restaurer l'église, vous mentez !

Dans votre bulletin de décembre 2013 [quelques mois avant les élections municipales de 2014] vous **écriviez** « l'église sera, "le fil rouge" de notre bulletin. L'architecte retenu [atelier d'architecture Triptyque de Toulouse]... »

Dans le bulletin suivant de mai 2014, vous nous présentiez le budget 2014, avec une prévision **en dépenses investissement de 1 001 031,00 € [l'église + porte mairie]... Il a été réalisé en tout et pour tout 4050,30 € de travaux.**

En 2015, le montant prévu des travaux était de 900 000 €... Il a été réalisé 740,46 €.

Trois ans après les promesses électorales, le projet est systématiquement renvoyé à l'année suivante et le bâtiment continu de se dégrader !



Monsieur le Maire : quand vous annoncez que vos résultats budgétaires sont excédentaires;

Vous mentez !

Vos derniers budgets sont structurellement déficitaires (voir ci-dessous) et vous compensez ces déficits par des emprunts présentés pour investissement, qui en réalité couvrent les déficits de fonctionnement. Pour dire les choses plus simplement, vous empruntez pour couvrir vos dépenses courantes.

C'est ce que vous avez fait en tant que Président de la Communauté des communes d'Aurignac et on sait où cela nous a conduits et c'est ce que vous faites en tant que Maire d'Alan.

031046
TRES. AURIGNAC



21000 -ALAN-

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT
RECETTES		
Prévisions budgétaires totales (a)	993 606,00	222 631,00
Titres de recettes émis (b)	883,00	182 991,18
Réductions de titres (c)	0,00	6 222,00
Recettes nettes (d = b - c)	883,00	178 769,18
DÉPENSES		
Autorisations budgétaires totales (e)	993 606,00	222 631,00
Mandats émis (f)	13 213,94	214 685,82
Annulations de mandats (g)	0,00	438,28
Dépenses nettes (h = f - g)	13 213,94	214 247,54
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		
(d - h) Excédent		
(h - d) Déficit	12 330,94	35 478,36

Extrait du compte de gestion 2015, d'Alan.

Nous savons maintenant où cela va nous conduire.

Budget 2015 : **Déficit** de fonctionnement de l'année : **35 478,36 €**

Budget 2014 : **Déficit** de fonctionnement de l'année : **16 154,45 € ;**

En 2014, afin de faire face au remboursement d'une annuité en capital de 49 626,03 € vous avez ainsi emprunté 70 000 €. L'objectif annoncé de ce prêt était de « financer les travaux préparatoires à la restauration de l'église ».

Une étude a bien été faite par le cabinet d'architecte cité précédemment dont le coût est très loin du montant emprunté. Elle n'a d'ailleurs pas été payée...

Sans cette manne providentielle, le déficit global à la fin de l'exercice aurait dépassé 35 000 € et entraîné inéluctablement l'intervention de la Chambre régionale des comptes.

Par chance, le contrôle de légalité n'a pas relevé qu'en fait les échéances d'emprunt n'avaient pas été remboursées par des capitaux propres...

Il est d'ailleurs intéressant de remarquer que la part la plus importante de l'annuité d'emprunt de 2014, correspondait en fait au remboursement d'un emprunt court terme d'un montant de 37 000 € conclu en 2010... afin de rembourser un emprunt d'une durée de 3 ans, du même montant, réalisé en 2007...

Monsieur le maire, ce n'est pas bien de faire ainsi de la cavalerie !

Pour éviter la catastrophe qui va nécessairement arriver, vous militez pour la création de la commune nouvelle, que **73 %** des Français refusent, parce que ce serait une échappatoire pour sortir de la situation financière calamiteuse dans laquelle vous avez mis la Commune.

Le bon sens populaire dit :

« On peut mentir à tout le monde la moitié du temps ;

On peut mentir la moitié du temps à tout le monde ;

Mais on ne peut pas mentir à tout le monde tout le temps ! »

La vérité éclatera au grand jour prochainement !

Mesdames et messieurs les conseillers municipaux, ressaisissez-vous !

Votre responsabilité est engagée ! Lorsque vous votez des budgets volontairement insincères ; votre loyauté et votre crédibilité à l'égard des électrices et des électeurs qui vous ont fait confiance sont mises à mal !

Alanaises et Alanais, vous verrez ! La restauration de l'église ne se fera pas. La situation financière de la Commune ne le permet pas.

Et ce ne sont pas les fonds ministériels "fantômes" annoncés qui sauveront le navire en train de couler.

Là aussi on vous ment !

Document rédigé par des citoyens du Nouveau d'Alan.